

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 23/10/2025

VOI.25.00.A02964

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
AVENUE DE LA SEPTIEME ARMEE AMERICAINE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A59 du 20 juillet 2020 qui donne délégation à M. Hervé GIRARDOT
Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoire (DDT)
Vu l'avis du Conseil Départemental du Doubs (STA)
Vu la demande de l'entreprise BONNEFOY
Considérant que des travaux de création d'un trottoir et mise aux normes d'un quai bus rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 29/10/2025 au 21/11/2025 AVENUE DE LA SEPTIEME ARMEE AMERICAINE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 29/10/2025 et jusqu'au 21/11/2025, la circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 30 mètres, AVENUE DE LA SEPTIEME ARMEE AMERICAINE au droit du N°1 (Centre d'Affaires BIDON 5).

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le **22 OCT. 2025**

Pour la Maire,
Par délégation


Hervé GIRARDOT
Le Directeur de la Direction Développement et Gestion
des Infrastructures



